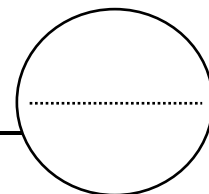




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 25 avril 2017 à compter de 19h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

- M. Drew Somerville, maire;
- M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
- Poste vacant, conseillère n° 2;
- M. Dale Langille, conseiller n° 3;
- M. Michael Houle, conseiller n° 4;
- M. Howard Silverman, conseiller n° 5;
- Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont absents :

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2017-04-114

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Michael Houle, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

2017-04-115

2 - PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016

Attendu que l'avis public du dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur a été affiché selon l'article 176.1 du code municipal du Québec ;

Attendu que les membres du conseil ont en main le rapport financier 2016 ;

Attendu que monsieur Michaël Rodrigue, CPA-CA pour la firme Michel Beaulieu, CPA, présente les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'année 2016 selon la nouvelle présentation :

Avec : Des revenus de	1 088 086 \$
Des dépenses de	- 1 202 775 \$
Conciliation à des fins fiscales / incluant appropriation de surplus	+ 316 535 \$
Avec un surplus de	201 846 \$

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers que le rapport financier soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-04-116

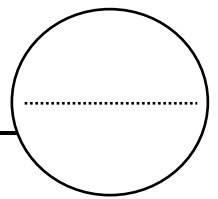
3 - MANDAT DE VÉRIFICATION 2017

Il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers d'accorder le mandat de vérification pour l'exercice financier 2017 à la même firme qu'en 2016, soit à Michel Beaulieu CPA, conformément à l'article 966 du *Code municipal*.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-04-117

4 - DATE DE CONSULTATION PUBLIQUE – ADOPTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 293 -1 ET DU RÈGLEMENT NO. 306 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers, de fixer la date de la consultation publique concernant l'adoption du règlement no. 293-1 modifiant le règlement de zonage no.293 ainsi que l'adoption du règlement no.306 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, le 2 mai 2017 à 19h30, à l'hôtel de ville situé au 505 rue Frontière, Hemmingford.

ADOPTÉE

2017-04-118

5-DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 541 GOYETTE

- Considérant que la demande de permis est assujettie au règlement de dérogation mineure ;
- Considérant que la demande vise à autoriser que deux (2) bâtiments puisse avoir leur façade principale qui donne vers l'intérieur d'un lot plutôt que vers la rue tel que prévu au règlement de zonage ;
- Considérant que la demande vise à autoriser que deux (2) lots puissent avoir une largeur d'environ 26.86 mètres et de 26.61 mètres alors que le règlement de lotissement en vigueur demande un minimum de 30 mètres ;
- Considérant que le conseil consultatif en urbanisme de la Municipalité recommande au Conseil de refuser la demande de dérogation mineure pour des raisons de préjudices au voisinage dû à une plus grande densité qui occasionne plus de désagrément ;
- Considérant que l'augmentation de la densité au sein du Village de Hemmingford respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
- Considérant que la vision du Conseil municipal est d'accroître le développement résidentiel de la Municipalité ;
- Considérant que le Conseil est d'avis que cette dérogation mineure ne causera pas de préjudice au voisinage ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que la présente demande de dérogation mineur soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

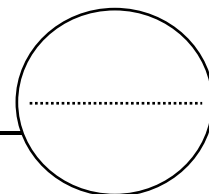
2017-04-119

6 – CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS – FUTUR PROJET RÉSIDENTIEL DE M. RANGER

- Considérant que le propriétaire, M. Ranger, des lots 5367145, 5367150, 5367168, 5367171 et 5367178 du Cadastre du Québec doit effectuer la contribution pour fins de parcs applicables à ses propriétés suite à sa demande de permis de lotissement accompagnée du plan cadastral parcellaire dossier 18096, préparé par M. Éric Denicourt, arpenteur-géomètre, en date du 29 mars 2017 et déposé le 4 avril 2017;
- Considérant que selon l'article 4.4.1 du Règlement de lotissement no. 294, « *le propriétaire de tout terrain visé par un plan relatif à une opération cadastrale doit, préalablement à l'approbation de ce plan, verser à la Municipalité un montant en argent équivalant à 5 % de la valeur des terrains visés par ce plan* » ;
- Considérant que conformément à l'article 4.4.4 du Règlement de lotissement no.294, « *sa valeur doit être établie, par un évaluateur agréé mandaté par la municipalité, selon les concepts applicables en matière d'expropriation pour établir la valeur marchande. Cette évaluation est faite aux frais du propriétaire. La valeur ainsi établie est celle qui doit être utilisée aux fins du calcul de la compensation.* »



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit

- Que la Municipalité demande à la firme Évimbec de procéder à l'évaluation des lots 5367145, 5367150, 5367168, 5367171 et 5367178 du Cadastre du Québec pour établir la valeurs marchandes des lots afin de procéder au calcul de la compensation en argent pour fins de parcs tel que stipulé au *Règlement de lotissement no.294* ;
- Que les frais d'évaluation soient facturés au propriétaire des lots M. Ranger tel que stipulé au *Règlement de lotissement no. 294* ;

ADOPTÉE

2017-04-120

7 – CONTRAT – AQUEDUC ET SANITAIRE POUR JEUX D'EAU

- Considérant que la Municipalité participe conjointement avec le Comité du Centre Récréatif pour la réalisation des Jeux d'eau ;
- Considérant que les services d'égouts et aqueduc doivent être accessible à la limite des Jeux d'eau ;
- Considérant que selon la demande de subvention faite par le Comité du Centre Récréatif au programme PIC-150, la partie concernant le raccordement de ses 2 services est au frais de la Municipalité ;
- Considérant que la Municipalité a fait la demande de soumission a trois entrepreneurs que voici :

Excavation Chri-Dan	12 750\$ + taxes
Excavation R. Fortier et Fils inc.	13 340\$ + taxes
A Guay et fils constructions inc.	Refus de soumissionner par faute de temps

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Michael Houle, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers d'octroyer le contrat a l'entrepreneur Excavation Chri-Dan pour un montant de 12 750\$ pris à même le compte 03-010-01-721.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION

2017-04-121

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19h25 sur une proposition de Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire.

Amélie Latendresse
Directrice générale et Secr.-très.

Je, _____, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 25 avril 2017.